

# Performance et recherche

**S. Boucher, C. Grenier, FNCLCC**

**Paris, le 16 décembre 2009**





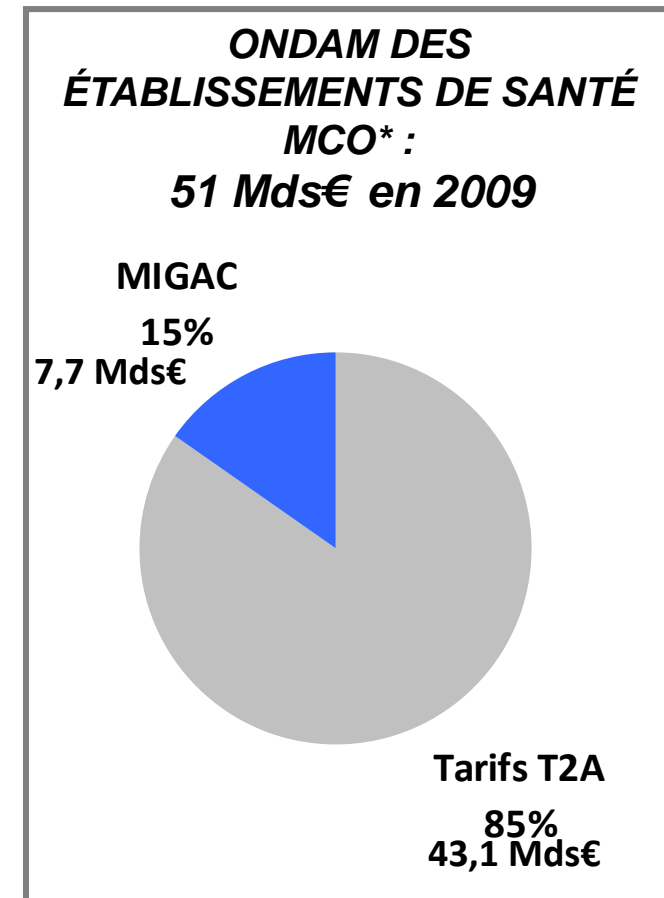
# Programme

Modérateur : Josy Reiffers, *Institut Bergonié, Bordeaux*

- Méthodologie d'évaluation de la recherche via les MERRI  
*Sandrine Boucher et Catherine Grenier, FNCLCC, Paris*
- Méthode d'évaluation bibliométrique, résultats et limites  
*Philippe Even, Institut Necker, AP-HP*
- Oncology research assessment : European point of view  
*Richard Sullivan, Projet Euro Cancer Comm, London*
- Point de vue sur ces modalités d'évaluation : intérêts et limites  
*Gilles Vassal, Institut Gustave Roussy, Villejuif*

# Les MERRI dans le dispositif de financement des établissements de santé MCO\*

- Depuis 2008, les établissements de santé avant sous dotation globale sont passés à un financement de tarification à l'activité (T2A)
  - Après 3 ans de montée en charge du dispositif entre 2004 et 2007
- Ce nouveau dispositif de financement des établissements de santé s'est assorti de la mise en place d'enveloppes destinées à financer les Missions d'Intérêt Général (MIG) et à contribuer à l'accomplissement des Contrats d'Objectifs et de Moyens (AC : Aide à la Contractualisation) depuis 2004
- Les Missions d'Enseignement, de Recherche, de Référence et d'Innovation, les MERRI, sont une des missions d'intérêt général, une MIG



(\* ) Médecine Chirurgie Obstétrique



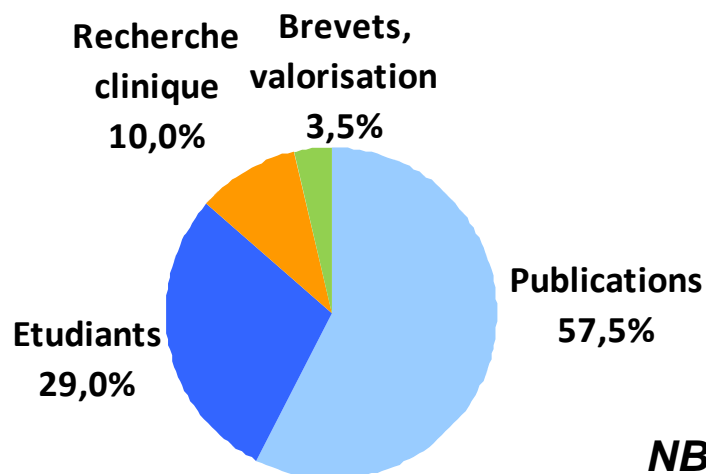
# L'évaluation de la performance en termes de recherche et d'innovation via les MERRI

- **Les MERRI : une enveloppe de 1,9 Mds€\* destinée à financer le surcoût lié aux activités de recherche et d'enseignement des établissements de santé :**
  - 79 établissements éligibles : 29 CHRU, 20 CLCC, 30 autres établissements
- **Un constat en 2007 : un système d'allocation à 80% basé sur les dépenses MCO ni efficient ni équitable**
- **Une réforme en 2008 avec pour objectif de privilégier les établissements les plus investis et obtenant les meilleurs résultats en termes de recherche et d'innovation**
- **Les moyens mis en œuvre : Allocation d'un tiers de l'enveloppe en fonction de la performance en termes de recherche et d'innovation, soit 650 M€\* répartis entre 76 établissements selon 3 indicateurs**
  - **Score valorisation de la recherche, qui mesure l'activité de dépôt de propriété industrielle et de partenariats industriels**
  - **Score recherche clinique, qui mesure l'activité de promotion et d'investigation**
  - **Score publication, qui mesure l'activité bibliométrique des chercheurs**

*\* en 2009*

## Le dispositif d'allocation des MERRI en 2010

- Les MERRI financent les missions d'enseignement, de recherche, de référence et d'innovation via 3 enveloppes :
  - Le socle fixe, qui assure une base minimale définie selon les dépenses MCO de l'établissement
  - La part modulable, qui rémunère l'établissement en fonction de ses réalisations (étudiants, publications, brevets, essais thérapeutiques)
  - La part variable, crédits dédiés à certaines activités soit labellisées, soit contractualisées
- La part modulable est calculée selon 4 scores en 2010



*NB : définitions et poids relatifs évolutifs*



## Le score Valorisation de la recherche en 2010 : modalités de calcul

- **Mesure de l'activité de dépôt de propriété industrielle et de partenariats industriels**
- **Score de valorisation de la recherche = la somme du**
  - **Nombre de famille de brevets valides dont le 1er dépôt a eu lieu entre 1999 - 2008\***
    - » Pondération par 2 des dépôts 2007 et 2008
  - **Nombre de licences sur tout ou une partie de ces familles de brevets**
    - » Pondération par 2 des licences 2007 et 2008
  - **Nombre de contrats de partenariats industriels\*\* 2007 et 2008**
    - » Pondération par 1/4


*(\*) Année de 1er dépôt de demande de brevet pour la famille de brevets (demande prioritaire)*

*(\*\*) Le contrat mentionne que l'exploitation des résultats de ces recherches collaboratives à des fins autres que de recherche est conditionnée à la signature préalable d'un contrat de licence d'exploitation donnant lieu à une rémunération de l'établissement au titre de cette exploitation et le cas échéant d'un contrat de copropriété. Sont exclus les contrats de prestations de services.*




## Le score Valorisation de la recherche en 2010 : exemples de prise en compte de l'activité

- Un brevet déposé en 1999, pour lequel une licence a été signée en 2007 rapporte :
  - 1 point pour le brevet
  - 2 points pour la licence
  - ➔ 3 points au total
  
- Un brevet déposé en 2007 rapporte 2 points
  
- Un brevet déposé en 2006 rapporte 1 point
  
- Un contrat de partenariat industriel signé en 2007 rapporte 0,25 point



## Le score Recherche clinique en 2010 : modalités de calcul (1/2)

- **10% de la part modulable sont dédiés à la recherche clinique, dont :**
  - **5% sur le nombre d'inclusions**
    - ▶ 3% sur le nombre d'inclusions « promoteur » (activité de promotion : dans l'établissement ou hors de l'établissement)
    - ▶ 2% sur le nombre d'inclusions « investigateur » (activité d'investigation)
  - **5% sur le nombre d'essais**
  
- **Nombre d'inclusions (uniquement promotion hospitalière) :**
  - **Nombre de points dégressif selon le nombre d'inclusions total dans l'essai :**
    - ▶ 1 point/inclusion si moins de 200 inclusions,
    - ▶ 0,8 point /inclusion si moins de 500 inclusions,
    - ▶ 0,5 point/inclusion si moins de 1000 inclusions
    - ▶ et 0,1 sinon
  - **Points x 2 si phase I-II**



## Le score Recherche clinique en 2010 : modalités de calcul (2/2)

### ■ Nombre d'essais

- Périmètre restreint aux essais avec au moins une inclusion en 2008 à promotion hospitalière ou industrielle
- Nombre de points attribués à l'essai en fonction de son caractère promoteur ou investigateur et mono ou multicentrique

Etudes interventionnelles	Points de l'étude	
	Monocentrique	Multicentrique
Etablissement <b>promoteur</b>	<b>5</b>	<b>10</b>
Etablissement <b>investigateur</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

- Points x 2 si phase I-II



## Le score Recherche clinique en 2010 : exemples de prise en compte de l'activité

- Un essai de phase 3 dont l'établissement est promoteur avec 50 inclusions dans l'établissement et 200 inclusions au total dans l'année 2008 est valorisé
  - 10 point pour la promotion **x 5**
  - $0,8 \times 200 = 160$  points pour les inclusions « promoteur » **x 3**
  - $1 \times 50 = 50$  points pour les inclusions « investigateur » **x 2**

**➔ Au total : 630 points**
  
- Un essai de phase 1 de moins de 200 inclusions pour lequel l'établissement est investigateur et a inclus 30 patients dans l'année 2008 est valorisé
  - 1 pour la participation en tant qu'investigateur **x 5**
  - 0 points pour les inclusions « promoteur » **x 3**
  - $1 \times 30 \times 2 = 60$  points pour les inclusions « investigateur » **x 2**

**➔ Au total : 125 points**

# Le score Publications en 2010 : modalités de calcul

## ■ Score lié

- au nombre de publications sur les 5 dernières années
- à la revue (impact factor par catégorie selon discipline)
- au rang de l'auteur

*nb : les coefficients sont multiplicatifs*

## ■ Score d'une publication = Coefficient Revue x Coefficient Auteur

	Revue						Auteur				
	A	B	C	D	E	NC	1	2	3	Autre	DA
2009	4	2	1	1	1	1	4	3	2	1	3
2010	8	6	4	3	2	1	4	3	2	1	3

## ■ Score pour un ES = Somme des scores de chaque publication affiliée

*Nb : La validation par le chercheur prime sur celle de l'administrateur*



## Le score Publications en 2010 : exemples de prise en compte de l'activité

- Brat S, Durant M, Csss M, Dumont E, Lee A, Bbb JY, LIII; *a multivariate analysis of stttff*, **J Clin Oncol** ; 31-7, 2008
  - Revue : J Clin Oncol
    - » Catégorie A soit un coefficient de 8
  - Rang d'auteur :
    - » Meilleur classement : 2ème auteur soit un coefficient de 3

➔ 24 points
  
- Bras S, Durant M, Csss M, Bbb JY, Dumont E; *a ffff analysis of sttt jjj*, **Bull Cancer**; 24-32, 2008
  - Revue : Bull Cancer
    - » Catégorie E soit un coefficient de 2
  - Rang d'auteur :
    - » Dernier auteur soit un coefficient de 3

➔ 6 points

## Quelques exemples de valorisation des revues en cancérologie

	IF 2008	Catégorie 2008
<b>NEJM</b>	<b>50</b>	<b>A</b>
<b>J CLIN ONCOL</b>	<b>17,2</b>	<b>A</b>
<b>LANCET ONCOL</b>	<b>13,3</b>	<b>A</b>
<b>CANCER RES</b>	<b>7,5</b>	<b>A</b>
<b>CLIN CANCER RES</b>	<b>6,5</b>	<b>B</b>
<b>EUR J CANCER</b>	<b>4,5</b>	<b>C</b>
<b>BULL CANCER</b>	<b>1,1</b>	<b>E</b>

